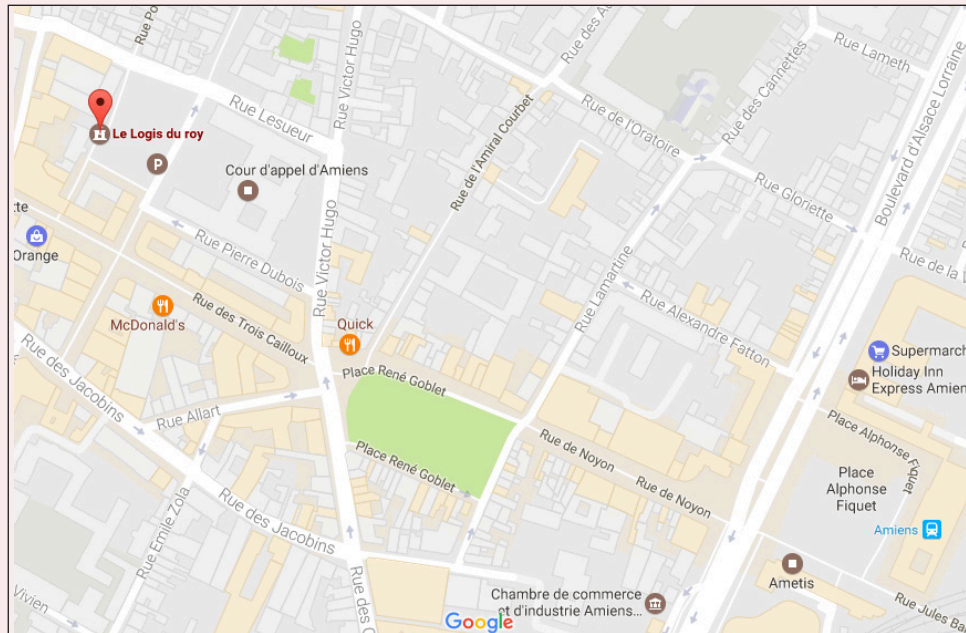


La motivation de la peine

La motivation de la peine prononcée par le juge a suscité ces derniers mois de nombreuses interrogations dont la chambre criminelle et le Conseil constitutionnel se sont pleinement saisis. Mais, derrière l'apparence d'une généralisation de la motivation à toutes les peines prononcées par le juge répressif, c'est en réalité un maillage jurisprudentiel complexe qui émerge.

La question de savoir pourquoi motiver soulève divers enjeux. L'un d'entre eux serait d'identifier l'intérêt de la motivation : entre garantie de transparence et d'impartialité objective, rendre compte de la peine s'inscrit dans une politique criminelle devant apporter des réponses techniques et précises.

Savoir comment motiver la peine est l'autre question redoutable de la motivation : en ce sens, la généralité des articles 130-1 et 132-1 du Code pénal se révèle décevante. Motiver la peine oblige à tenir compte de minutieux aspects entourant son prononcé, au regard de la nature de la peine, de son quantum, de ses modalités d'exécution, de sa conjugaison avec d'autres peines. Se dessine alors une motivation de la peine dont la généralisation ne saurait être pleine et entière, mais encore faut-il que sa contingence serve son effectivité.



La motivation de la peine



■ Conception : Direction de la recherche ■ Impression : Reprographie campus ■ UPIV ■ Illustration : Caricature de Daumier « Les gens de justice » ■

- Jeudi 14 juin 2018 -
Le Logis du Roy - Square Jules Bocquet - Amiens

Avec les interventions de :

Alain Blanc, Evelyne Bonis, Antoine Botton, Morgane Daury-Fauveau, Roxanne Delgado, Emmanuel Dreyer, Muriel Giacomelli, Cédric Glineur, Didier Guérin, José Lefebvre, Elise Letouzey, Jacques-Henri Robert

Colloque organisé par le CEPRISCA sous la direction scientifique d'Élise Letouzey

Inscription gratuite et obligatoire : ceprisca@picardie.fr

Colloque validé au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

La motivation de la peine

8h30 Accueil des participants

MATIN - Pourquoi motiver la peine ?

9h00 L'évolution historique de la motivation de la peine

Cédric Glineur, professeur d'histoire du droit à Université de Picardie Jules Verne

9h30 Les fondements de la motivation de la peine

Antoine Botton, professeur de droit privé à l'Université Toulouse 1 Capitole

10h00 La motivation de la peine et le contrôle de proportionnalité

Emmanuel Dreyer, professeur de droit privé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

10h30 Débat avec la salle et pause café

11h00 La jurisprudence de la chambre criminelle sur la motivation des peines

Didier Guérin, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation

11h30 Faut-il motiver la peine issue d'une procédure alternative ?

José Lefebvre, juge des libertés et de la détention, TGI Amiens

12h00 La motivation des aménagements de la peine

Roxanne Delgado, juge d'application des peines, TGI Amiens

Muriel Giacomelli, professeur de droit privé à l'Université Aix-Marseille

12h45 Débat avec la salle

Déjeuner

APRÈS-MIDI : Comment motiver la peine ?

14h30 Comment motiver la peine criminelle ?

Alain Blanc, magistrat honoraire, président de la CMPS de Lille, vice-président de l'association française de criminologie

15h00 La motivation de la peine d'emprisonnement ou les vicissitudes de l'article 132-19 du Code pénal

Evelyne Bonis, professeur de droit privé, Université de Bordeaux

15h30 Débat avec la salle et pause café

16h00 Les spécificités de la motivation de la peine d'amende

Jacques-Henri Robert, Professeur émérite, Université Paris II Panthéon-Assas

16h30 Les spécificités de la motivation des peines complémentaires

Elise Letouzey, maître de conférences en droit privé à l'UPJV

17h00 Rapport de synthèse

Morgane Daury-Fauveau, professeur de droit privé à l'UPJV

